

## Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel Rouen, 1788

118. Garder. Retenir.

<u>urn:nbn:de:hbz:466:1-60132</u>

FRANÇOIS.

ITT

qui fait trois genres de modestie, par rapport au cœur, à l'esprit & au corps: les vices opposés ne sont pas tous exprimés par le mot d'immodestie, qui ne désigne que celui qui regarde le corps, provenant de l'indécence des postures & des habits. La vanité est, par l'essor & la hauteur des airs qu'on se donne mal-à-propos, le vice opposé au genre de modestie qui concerne l'esprit. Celui qui est contraire à la modestie du cœur est une ambition démesurée, qui fait desirer au-delà de ce qui convient & de ce qu'on peut obtenir.

La retenue est bonne par-tout, mais elle est absolument nécessaire en public & avec les Grands: quelque liberté qu'ils semblent accorder, on en est la dupe, si on s'y livre trop; car ils se réservent toujours un certain droit de respect, dont ils imputent le manquement comme un crime irrémissible. La modestie est un ornement pour les personnes qui peuvent prétendre aux plus hauts rangs, pour celles qui ont un mérite connu & distingué, & pour celles à qui leur mérite permet tout sans consequence, mais elle est pour toutes les autres personnes une vertu indispensable & d'état, sans laquelle elles ne sauroient paroître décemment ni éviter le ridicule.

## 118. GARDER, RETENIR.

On garde ce qu'on ne veut pas donner. On retient ce qu'on ne veut pas rendre.

Nous gardons notre bien. Nous retenons celui d'autrui.

L'avare garde ses trésors. Le débiteur retient

L'honnête-homme a de la peine à garder ce

qu'il possede, lorsque le frippon est autorise à retenir ce qu'il a pris.

## 119. GARDIEN. GARDE.

Ces deux mots marquent également une personne au soin ou à la garde de qui l'on a confié quelque chose; mais celui de gardien n'a pour objet que la conservation de la choie, au lieu que celui de garde renferme de plus dans son idée un office économique, dont on doit s'acquitter selon les ordres du supérieur ou du maître de la chose. Ainsi l'on dit qu'on est gardien d'un dépôt, & garde du trésor royal, parce que, dans le premier cas, il n'y a qu'à veiller à la sûreté de ce qui a été déposé; & dans le second cas, il y a des devoirs à remplir, soit pour la recette, soit pour la distribution des deniers. Par la même raison, on se sert, dans le style de la procédure, du terme de gardien, pour des meubles exécutés ou des biens saisis; & dans le style militaire, du terme de garde, pour certaines fonctions, soit auprès de la personne du Prince ou du Commandant, soit dans divers postes qu'on fait occuper. Le gardien est responsable de tout ce qui est porté par le procès-verbal, à moins qu'il ne prouve fracture ou violence. Les gardes du Roi occupent pendant la nuit les postes que les gardes de la porte occupent pendant le tour.

Gardien a beaucoup plus de grace dans le sens figuré, de même qu'à l'égard des choses morales, & à l'égard de celles qui ne sont ni à notre usage, ni à notre disposition, mais seulement sous notre protection, pour empêteure que d'autres n'en usent ou ne les enlevent.